

Communiqué de presse d'Alzheimer Europe – Bruxelles le 26 juin 2018

Alzheimer Europe interpelle le ministère de la santé français pour le maintien du remboursement des médicaments prescrits aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Lors de sa réunion du 26 juin 2018, le Conseil d'Administration d'Alzheimer Europe a condamné la récente décision prise par le gouvernement français de dérembourser les thérapies médicamenteuses prescrites aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

L'organisation européenne a également exprimé sa vive inquiétude quant au sensationnalisme de certains médias français affirmant que ces médicaments « avaient tué plus de personnes qu'elles n'en avaient aidées » et ceci sur des bases dépourvues de tout fondement scientifique.

Alors que nous n'avons jamais nié le fait que ces médicaments s'attaquent uniquement aux symptômes de la maladie, d'un certain nombre de personnes sur une période de temps limitée, Alzheimer Europe tient à réitérer son positionnement en faveur du maintien du remboursement de ces traitements :

- Suffisamment de preuves cliniques existent pour promouvoir leur utilisation dès lors que des essais cliniques ont, eux, prouvé leur efficacité, pas seulement dans l'amélioration de la mémoire, mais également quant à leurs effets bénéfiques sur le comportement, les activités de la vie quotidienne et le bien-être. Des méta-analyses successives ainsi que des revues Cochrane ont toutes confirmé cette efficacité.
- Ces données cliniques sur l'efficacité des médicaments « anti-Alzheimer » sont soutenues par les témoignages d'un grand nombre de personnes malades et de leurs aidants.
- L'ensemble des recommandations sur le sujet, telles que les directives de la Fédération Européenne des Sociétés de Neurologie (EFNS) sur le diagnostic et la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, soutiennent l'utilisation de ces thérapeutiques.
- Aucun risque significatif pour la santé n'a été identifié au sein du système de pharmacovigilance de l'Agence Européenne des Médicaments.
- L'existence de ces traitements a contribué au développement de la prise en soin des personnes atteintes de maladies neurodégénératives à travers l'augmentation du nombre de consultations mémoire et d'autres dispositifs spécifiques permettant un diagnostic au moment opportun ainsi que des conseils et un accompagnement adaptés aux personnes malades et à leurs aidants.
- L'arrêt des prescriptions des spécialités « anti-Alzheimer » risque d'éloigner le patient de toute démarche diagnostique et ne lui permettra plus de bénéficier des avantages d'un diagnostic précoce.
- Les citoyens européens devraient bénéficier d'un égal accès aux droits en termes de protection et d'accès aux soins quel que soit leur pays de résidence.

Ainsi, Alzheimer Europe regrette que les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en France ne puissent bénéficier de traitements remboursés comme c'est le cas dans d'autres pays européens.

Par conséquent, Alzheimer Europe et ses organisations membres soutiennent sans condition la campagne actuelle de communication et la pétition en ligne de France Alzheimer et maladies apparentées qui appelle au maintien du remboursement de ces médicaments.